

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Arrêté du 26 mars 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des attachés d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012**

NOR : AGRS1307141A

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en date du 26 mars 2013, est autorisée au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des attachés d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012.

Ce concours réservé est destiné à pourvoir des emplois dans des établissements d'enseignement technique agricole public.

Le nombre des places offertes sera fixé ultérieurement.

La préinscription télématique se fera par internet sur le site : [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr), à partir du 4 avril 2013.

La date limite de préinscription est fixée au 2 mai 2013.

La date limite de retour des confirmations d'inscription est fixée au 11 mai 2013.

La date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) pour les candidats admissibles est fixée au 26 septembre 2013, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite se déroulera le 20 juin 2013 dans les centres ouverts sur le territoire national.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à Paris, à partir du 21 octobre 2013.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'un arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.